

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES  
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2021\_ 0009

DÉCISION

**OBJET** : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 21D04 RELATIF À LA MAINTENANCE DU MATÉRIEL ET LOGICIEL MUNICIPAL GVE, GÉO VERBALISATION ÉLECTRONIQUE, POUR LA POLICE MUNICIPALE, LICENCE GVE/LAPI AFS2R VÉHICULE, AVEC LA SOCIÉTÉ LOGITUD SOLUTIONS

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-3-3° ,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020\_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un marché public de maintenance du matériel et logiciel MUNICIPAL Gve, Géo Verbalisation électronique, concernant la Licence GVE/LAPI AFS2R Véhicule, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**CONSIDÉRANT** la proposition afférente de la société LOGITUD SOLUTIONS,

**CONSIDÉRANT** que la prestation relève de la catégorie d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle 15.02.09 « Maintenance matériel et logiciel GVe » dont la valeur ne dépasse pas 25 000 € HT,

DÉCIDE

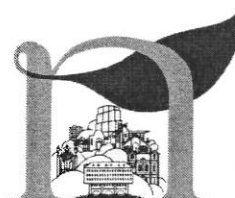
**ARTICLE 1** : Il est conclu avec la Société LOGITUD SOLUTIONS SAS, sise ZAC du Parc-des-Collines, 53 rue Victor-Schœlcher 68200 MULHOUSE, le marché public de services n° 21D04 relatif à la maintenance du matériel et logiciel MUNICIPAL GVe (Géo Verbalisation électronique) pour la police municipale, relatif à la Licence GVE/LAPI AFS2R véhicule, pour une première période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 puis renouvelable tacitement par période annuelle, deux fois maximum.

Le montant global et forfaitaire annuel est de 463,85 € HT (soit 556,62 € TTC), payable annuellement, terme à échoir, sur présentation de la facture.

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2021\_0009

Portant « Conclusion du marché public de services n° 21D04 relatif à la maintenance du matériel et logiciel MUNICIPAL GVE, géo verbalisation électronique, pour la police municipale, Licence GVE/LAPI AFS2R véhicule, avec la société LOGITUD Solutions »

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
  - Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée ;
  - Madame le Directeur général des services de Noisiel ;
  - au titulaire du marché,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 5** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 18.01.2021



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 21 JAN. 2021  
Affiché en Mairie le 21 JAN. 2021  
Publié au RAA le 21 JAN. 2021  
Notifié le

21 JAN. 2021

